AR PREFECTURE
082-258200575-20181129-DCS20181129_11-DE
Reçu le 06/12/2018

DCS20181129_11

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ENERGIE DE TARN-ET-GARONNE

RÉUNION DU COMITÉ SYNDICAL DU 29 NOVEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, le 29 novembre, à neuf heures trente, le Comité Syndical du Syndicat Départemental d'Energie, dûment convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de de Valeilles, sous la présidence de Robert DESCAZEAUX, son Président.

Délégués votants présents :

ALBEFEUILLE LAGARDE	M. BOURDONCLE
ASQUES	M. FALGAYRAS
AUTY	M. RATIE
BEAUMONT DE LOMAGNE	M. SEIGNERON
BELBEZE EN LOMAGNE	M. LANE
BIOULE	M. RICARD
BOURG DE VISA	M. MEYER
BRASSAC	M. AJAS
CASTANET	M. ROUX
CASTELMAYRAN	M. OLLINO
CAUMONT	M. COSTES
CAZES MONDENARD	Mme DESHURAUD
CORDES TOLOSANNES	M. CITRON
CUMONT	M. FAURE
DURFORT LACAPELETTE	M. PUIGVERT
ESPARSAC	M. GUIRBAL
FAUROUX	M. AUCLERC GALLAND
GASQUES	M. LETOURMY
GOAS	M. BAQUE
GOUDOURVILLE	M. BOUYAT
GRISOLLES	M. MARTY
LACHAPELLE	M. CAVIN
LAMAGISTERE	M. DOUSSON
LAPENCHE	M. VAN GYSEL
LAUZERTE	M. PIERASCO
LAVIT DE LOMAGNE	Mme FALGAYRAS
LE PIN	M. JEAN
L'HONOR DE COS	M. ROBERT
MALAUSE	M. VILLA
MARIGNAC	M. BUSSO
MAS-GRENIER	M. LONGAGNE
MIRABEL	Mme LINSTRUISEUR
MOLIERES	M. SAHUC
MONCLAR DE QUERCY	M. EMBOULAS
MONTAIN	M. DELLUC
MONTAUBAN	Mme BERLY
MONTBETON	M. WEILL
MONTEILS	M. MASSALOUP
MONTFERMIER	M. LANDOU
MONTPEZAT DE QUERCY	M. CABOS
MOUILLAC	M. ROMANO
PERVILLE	M. VIGROUX
PUYGAILLARD DE QUERCY	M. GARY
REALVILLE	M. MOURGUES
ROQUECOR	M. VILLENEUVE
ST-AIGNAN	Mme BENVEGNU
ST- ARROUMEX	M. DELLAC
ST-CIRICE	M. TRAMUZZI
ST-MICHEL	Mme TREUILHE
ST-NICOLAS DE LA GRAVE	M. BOYE
ST-PROJET	M. ESTRIPEAU
TOUFFAILLES	M. BARREAU
VALEILLES	M. CREHEN
VAREN	M. CANTALOUBE
VERFEIL SUR SEYE	M. BAYLAC
VILLEBRUMIER	M. ASTOUL
ALBIAS	M. ROUCHY
AUTERIVE	Mme DELPONT
AUVILLAR	M. COMPAGNAT
BEAUPUY	M. AUBERGER
BELVEZE	M. PRADALIE
BOUDOU	M. FIELDES
BOURRET	M. DUSSAUX
CAMPSAS	M. ASTOUL
CASTELFERRUS	M. DUPUY
CASTELSAGRAT	M. DONZELLI
CAZALS	M. MONTANE
CORBARIEU	M. GAYRAL
COUTURES	M. GARRIGUES
DIEUPENTALE	Mme CUSTODY
ESCAZEAUX	M. DUILHE
ESPINAS	M. FERAL
GARGANVILLAR	M. DESCAZEAUX
GINALS	M. CADILHAC
GOLFECH	M. DEPASSE
GRAMONT	M. SERRES
LABARTHE	M. RESSIJAC
LACOUR DE VISA	M. LAVERGNE
LAMOTHE-CAPDEVILLE	M. GABACH
LA SALVETAT BELMONTET	M. PEZOUS
LA VILLE DIEU DU TEMPLE	M. BRIOIS
LEOJAC	M. QUATRE
LES BARTHES	M. MAGNAC
LIZAC	M. GUMIERO
MANSONVILLE	M. BERTHET
MARSAC	M. BECBEC
MEAUZAC	M. SALITOT
MIRAMONT DE QUERCY	M. THUERY
MONBEQUI	M. VILLEMUR
MONTAIGU DE QUERCY	M. LAVABRE
MONTASTRUC	M. MALMON
MONTBARTIER	M. BALADIE
MONTECH	M. BELY
MONTESQUIEU	Mme FEAU
MONTJOI	M. BRUEL
MONTRICOUX	M. BOUISSET
PARISOT	M. CASTELNAU
POMMEVIC	M. DELACHOUX
PUYLAROQUE	M. BELON
REYNIES	M. DABOUST
SERIGNAC	M. GIAVARINI
ST-AMANS DU PECH	M. DOUMERGUE
ST-BEAUZEIL	M. GUINGAL
ST-CLAIR	M. VERBRUGGE
ST-NAZAIRE DE VALENTANE	M. BARRA
ST-PAUL D'ESPIS	M. MALLEVIALLE
ST-VINCENT D'AUTEJAC	M. GRILLAT
TREJOULS	M. CORRECH
VALENCE D'AGEN	M. GROUSSOU
VARENNES	M. CARRASCO
VIGUERON	M. COUDERC
VILLEMADE	M. LABRUYERE

AR PREFECTURE
082-258200575-20181129-DCS20181129_11-DE
Reçu le 06/12/2018

Délégués excusés :

ANGEVILLE	M. LABORIE	BARDIGUES	M. DUPOND
BESSENS	M. GIMBREDE	BOUILLAC	M. MATILDE
BOULOC EN QUERCY	M. MONTAGNAC	BRESSOLS	M. IBRES
CANALS	M. PURCHA	CASTERA BOUZET	M. WATTEL
CAUSSADE	M. DUJOLS	CAYLUS	M. SERVIERES
CAYRIECH	M. DONNADIEU	COMBEROUGER	M. ANONIOLLI
DONZAC	M. SOPETTI	DUNES	M. MORELLINI
ESCATALENS	M. BAZIN	ESPALAIS	M. MOLLE
FABAS	M. POZZA	FAJOLLES	M. MIRAMONT
FAUDOAS	M. DUPONT	FENEYROLS	M. BIGET
FINHAN	M. DUBEROS	GARIES	M. TONIN
GENEBRIERES	M. ESCALETTE	GENSAC	Mme FABAROL
GLATENS	M. RENARD	LABASTIDE DE PENNE	M. BONESTEVE
LABASTIDE ST-PIERRE	M. OLIVIER	LABOURGADE	M. SAMAIN
LACAPELLE LIVRON	M. FRAYSSE	LACOURT ST-PIERRE	Mme PIZZINI
LAFITTE	M. MASSON	LAFRANCAISE	M. SEGONNE
LAGUEPIE	M. SEMPER	LARRAZET	Mme SOBOL
LAVAURETTE	M. PASSEDAT	LE CAUSE	M. COUREAU
LOZE	M. FAUCON	MAUBEC	M. DAYREM
MAUMUSSON	M. FAUX	MERLES	M. HOZJAN
MOISSAC	M. HENRYOT	MONTAGUDET	M. BENOIS
MONTALZAT	M. CRABIE	MONTBARLA	M. CHERON
NOHIC	M. SAVIGNAC	ORGUEIL	M. PUJOL
POMPIGNAN	M. RIBES	POUPAS	M. KENDALL
PUYCORNET	Mme PUJOL	PUYLARDE	Me GILLES
SAVENES	M. DE TARRAGON	SISTELS	M. QUARGENTAN
ST-ANTONIN NOBLE VAL	Mme MILLE	ST-CIRQ	M. BAILLS
ST-ETIENNE DE TULMONT	M. AUFRERE	ST-GEORGES	M. PAGES
ST-JEAN DU BOUZET	M. TASSIAUX	ST-NAUPHARY	M. LACAM
ST-PORQUIER	M. PREVEDELLO	ST-SARDOS	M. FENIE
ST-VINCENT LESPIJNASSE	Mme GARRIC	STE-JULIETTE	M. GIBERT
VAISSAC	M. DELMAS	VERLHAC TESCOU	Mme EMPTAZ
VAZERAC	M. VEYRAC		

Pouvoirs à : M. LONGAGNE (MAS GRENIER) pour M. PECH (AUCAMVILLE)
M. GUIRBAL (ESPARSAC) pour M. DUPONT (BALIGNAC)
M. SALITOT (MEAUZAC) pour M. PORTAL (BARRY D'ISLEMADE)
M. BOUISSET (MONTRICOUX) pour M. TSCHOCHE (BRUNIQUEL)
M. DESCAZEAUX (GARGANVILLAR) pour M. BENECH (CASTELSARRASIN)
M. LINSTRUISEUR (MIRABEL) pour Mme DAMAGGIO (CAYRAC)
M. FAURE (CUMONT) pour M. DIANA (GIMAT)
M. MAGNAC (LES BARTHES) pour M. SPIGA (LABASTIDE DU TEMPLE)
M. BAQUE (GOAS) pour M. THAU (LAMOTHE CUMONT)
M. LANDOU (MONTFERMIER) pour M. SALOMON (MONTGAILLARD)
M. MALLEVIALLE (ST-PAUL D'ESPIS) pour M. TOURREL (NEGREPELISSE)
M. LABRUYERE (VILLEMADE) pour Mme CASTAGNE (PIQUECOS)
M.BECBEC (MARSAC) pour M. BREIL (PUYGAILLARD E LOMAGNE)
Mme DESHURAUD (CAZES MONDENARD) pour M. BELVEZE (SAUVETERRE)
M. BOYE (ST-NICOLAS DE GRAVE) pour M. TABARLY (SEPTFONDS)
M. MOURGUES (REALVILLE) pour M. AURIENTIS (ST-AMANS DE PELLAGAL)
M. TRAMUZZI (ST-CIRICE) pour Mme CRESSON (ST-LOUP)
M. MARTY (GRISOLLES) pour M. TUYERES (VERDUN SUR GARONNE)

Membres en exercice : 195
Membres présents : 112
Le quorum est atteint et l'Assemblée peut légalement délibérer.
Représentés par pouvoir : 18

AR PREFECTURE
082-258200575-20181129-DCS20181129_11-DE
Reçu le 06/12/2018

Assistaient également à la séance :

M. BERTELLI, Conseiller départemental
M. ALBUGUES, Conseiller départemental
M. ALAZARD, Maire de Montaigu de Quercy
M. ROUQUIER, Maire de Valeilles
M. HARTMANN, Directeur Régional Nord Midi-Pyrénées d'Enedis
M. VIRY, Directeur Territorial des services d'Enedis,
Mme ALBOUY-DAVID, Directeur de développement EDF
Mme LAMRANI-CARPENTIER, Directrice adjointe - Direction Départementale des Territoires
M. DOR, Référent concession EDF
M. BLANC, Consultant concession Enedis
M. LABORIE, Interlocuteur privilégié Enedis
M. VASSILIADIS, Chargé de communication Enedis
M. LANCE, Responsable concession GRDF
M. FAYOL, Interlocuteur privilégié GRDF
M. JOLIBERT, Payeur départemental adjoint
Mme DANIEL, Chef de service - Direction Départementale des Territoires
M. JANNIN, Directeur des relations avec les collectivités locales d'Orange
M. CAUSSE, Correspondant réseau des Collectivités Locales
Mme BAYLES-PENCHE, Directrice Générale des Services,
et l'ensemble des personnels techniques et administratifs du SDE 82

AR PREFECTURE
082-258200575-20181129-DCS20181129_11-DE
Reçu le 06/12/2018

PRODUCTION HYDROELECTRIQUE
Résultat de l'étude de faisabilité

Le Président rappelle le projet de production hydroélectrique le long du canal latéral de la Garonne et la délibération du Comité syndical du 12 avril 2018 autorisant la réalisation d'une étude de faisabilité ainsi que le conventionnement avec le concessionnaire Enedis pour analyser l'impact sur le réseau public d'électricité. Aussi, le SDE 82 a conclu un marché d'étude géotechnique avec Hydrogéotechnique Sud-Ouest, un marché d'étude de faisabilité avec la Compagnie d'Aménagement des Coteaux de Gascogne et signé la convention avec Enedis pour étudier les raccordements aux réseaux électriques.
Le Président communique les résultats :

- L'étude géotechnique a permis d'identifier le type de fondation des ouvrages à prévoir avec un prédimensionnement (par exemple, la nécessité de fondation par micropieux).
- L'étude Enedis a, quant à elle, examiné les conditions techniques et financières du raccordement aux réseaux pour chacun des sites étudiés (les premiers estimatifs sont compris entre 8 000 € à 57 300 € environ, selon les sites).
- L'étude de faisabilité a mis en exergue les contraintes de réalisation, tant sur le volet environnemental que sur le volet technique, et a recensé l'ensemble des procédures réglementaires nécessaires. Au stade actuel de la réflexion, la solution technique qui parait la plus optimale serait la vis d'Archimède, laquelle est la mieux adaptée à la continuité écologique.

Après une présentation détaillée de l'étude globale, le Président propose de définir un plan d'aménagement dont le premier programme comprendrait les 6 sites les plus performants à savoir ; 4 écluses sur Montech : n°10 : Lavache, écluse n° 11 Montech, écluse n° 12 : Peyrets, écluse n°13 : Pellaborie ainsi que l'écluse n°16 à Escatalens et l'écluse n°17 : Saint-Martin à Castelsarrasin.
En conséquence, le Président demande aux membres du Comité syndical d'autoriser la poursuite des études sur ces 6 sites précités afin de confirmer les potentialités, préalablement au lancement du programme de réalisation.

DECISION

Les membres du Comité syndical, après cet exposé et en avoir délibéré, décident à l'unanimité, d'autoriser la poursuite des études sur les 6 sites sus-cités afin de confirmer les potentialités, préalablement au lancement du programme de réalisation.

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus.

Le Président,

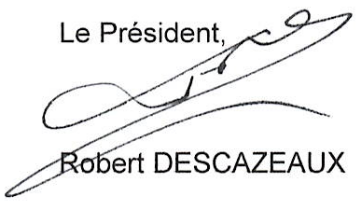

Robert DESCAZEAUX